

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 30 MARS 2015 à 20 heures 30 en MAIRIE**

**PRESENTS** : J.DUBOUT (Maire) – E.MARTIN - JM.JOANNES – C.CAMPO – S.FILOCHE - F.PERRET – (Adjoints) – E.HEDRICH – N.BLOUQUY - A.LECLERE - P.HEIDELBERGER– C.LATHOUD - JM.CHARREAU - G.PERRIER – B.JUILLARD - D.DEVISCOURT – G.ROUMET

**ABSENTS EXCUSES** : B. DE BENOIST (procuration à C.LATHOUD) - P.CURCIO (procuration à JM.JOANNES)

**ABSENTE** : F.GRAND

**1 – Nomination du secrétaire de séance.**

A.LECLERE est nommée secrétaire de séance

**2 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02/02/2015**

Le compte rendu est adopté. Toutefois, G.ROUMET s'abstient, étant absente lors de la séance du 02 février

**3 – Compte Administratif 2014**

A) Commune : S.FILOCHE présente le CA par chapitre. A l'issue de la présentation, le maire est invité à quitter la salle pour le vote

*Délibération : vote oui par 17 voix pour et 1 abstention (le maire)*

Suite à la distribution du seul document de 2007 trouvé au sein de la CCPG, regroupant les taux des taxes communales, B.JUILLARD fait remarquer que les taxes de Versonnex sont plus élevées que la moyenne des communes du Pays de Gex et propose que les taux soient étudiés l'année prochaine. JM.JOANNES propose, tout en trouvant la remarque juste, de regarder les taux plus récents des communes. G.ROUMET ajoute que les taux ont sans doute changé puisque le tableau date de 2007. Elle explique que des communes du Pays de Gex avaient pris une délibération permettant de réduire le montant de la taxe d'habitation pour les foyers à très faibles revenus et propose que l'on réfléchisse à cette possibilité sur Versonnex. J.DUBOUT répond qu'il conviendra de recueillir les données actualisées pour pouvoir affiner les comparaisons.

B) Budget Annexe « les Buissons » : S.FILOCHE présente le budget par chapitre. A l'issue de la présentation, le maire est invité à quitter la salle pour le vote

*Délibération : par 17 voix pour et 1 abstention (le maire)*

**4 – Comptes de Gestion 2014**

Les comptes de Gestion du CA commune et du Budget Annexe, étant le reflet des comptes de la commune, S.FILOCHE propose de les approuver.

*Délibération : vote oui à l'unanimité*

**5 – Budget Primitif 2015**

A) Commune : S.FILOCHE présente le BP par chapitre. A l'issue de la présentation, le maire invite les conseillers à poser leurs questions avant de passer au vote.

G.ROUMET remarque que le poste « dépenses imprévues » en fonctionnement est bien élevé. Puis elle demande :

- pourquoi le parc informatique n'est plus loué : P.HEIDELBERGER répond que si la commune a les moyens financiers, il est préférable d'acheter le matériel (imputé en investissement et amorti sur 3 ans). Par ailleurs, l'achat évite le coût du leasing. G.ROUMET demande ce qu'il en est des contrats de maintenance : P.HEIDELBERGER répond que ces contrats sont toujours d'actualité et obligatoires quelle que soit la formule choisie, entre achat ou location.
- pourquoi le chapitre « charges à caractère général » passe au CA d'environ 473 000 € à environ 702 000 € au BP : J.DUBOUT explique qu'une augmentation d'environ 100 000 € par rapport au BP 2014 dont le montant du chapitre était de 615 900 €, a été proposée par la commission finances et que, par ailleurs, de nombreux travaux de réhabilitation des bâtiments communaux, ainsi que des

travaux de réfection et entretien sur la voirie sont indispensables et prévus. Il est aussi d'usage, pour obtenir l'équilibre budgétaire, de compléter les postes « entretien de bâtiments et entretien de voies et réseaux » sans justification obligatoire mais avec l'objectif d'en dégager l'excédent de fonctionnement.

- pourquoi l'aide technique DDT a diminué : J.DUBOUT répond qu'il s'agit de la conséquence du désengagement des services de l'Etat en matière d'urbanisme.
- pourquoi le poste « fêtes et cérémonies » a augmenté : S.FILOCHE répond que cette année un plus grand nombre de manifestations est prévu.

**Délibération : vote oui par 17 voix pour et 1 abstention (G.ROUMET)**

B) Budget Annexe « les Buissons » S.FILOCHE propose de procéder au vote par chapitre.

**Délibération : vote oui à l'unanimité**

C) Télétransmission des actes budgétaires :

Il convient d'autoriser le maire à effectuer la télétransmission des actes budgétaires, en complément de la télétransmission déjà effective des actes administratifs au contrôle de légalité

**Délibération : vote oui à l'unanimité**

## 6 – Subventions à demander pour les projets d'investissement

Le maire propose au conseil de l'autoriser à déposer les demandes de subventions suivantes pour les projets d'investissement :

Pour information, lexique des sigles utilisés dans le tableau :

- **DETR** : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- **SDENS** : Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles
- **CDDRA** : Contrat de Développement Durable de la Région Rhône Alpes

| <b>PROGRAMMES INVESTISSEMENT</b>  | <b>ETAT</b>                                      | <b>REGION</b>                                | <b>CONSEIL GENERAL</b>  |
|---|--|--|---|
| Voie Verte (piste cyclable) Route de Collex Bossy   | <b>DETR</b><br>pour opération lourde de sécurité | <b>CDDRA</b><br>pour l'itinéraire Gex/Ferney | <b>SDENS</b><br>pour la liaison avec Ornex                          |
| Piste cyclable Chemin Levé  | <b>DETR</b><br>pour structure en mode doux       |  | <b>SDENS</b><br>pour « envergure intercommunale »<br>Sauverny/Cessy |
| Sécurisation et ralentissement + mode doux, traversée du Chemin Levé  |  |  | <b>AMENDES DE POLICE</b>  |
| Aménagements et sécurisation de la Rte de Collex Bossy RD15B (mise en place de feux tricolores et passages piétons)   |  |  | <b>AMENDES DE POLICE</b>  |
| Mise au gabarit de la voie communale Rte de Sauverny (soutenir les bords et ...les fossés) dd demande ce qui est prévu. J.DUBOUT a demandé le chiffrage d'une voie verte ou d'un trottoir, mais vu la largeur il faudra faire une voie a côté qui implique des négociations foncières. peut-être cela fera partie d'un autre projet. En 2015 il ne s'agira que de la mise au gabarit. |  |  | <b>AMENDES DE POLICE</b>  |

D.DEVISCOURT demande pourquoi la commune n'installerait pas, sur la route de Collex Bossy, des chicanes identiques à celles posées sur la Route de Brétigny/Villard Tacon : J.DUBOUT répond que ce type d'élément n'est

pas forcément dissuasif. JM.JOANNES ajoute qu'il ne s'agit pas du même type de voirie ni du même trafic routier. J.DUBOUT ajoute que pour la RD15, des feux intelligents seraient plus judicieux, le Conseil Général n'étant pas favorable à la construction d'un rondpoint (très onéreux de surcroît) sur cet axe. P.HEIDELBERGER demande s'il est possible d'installer un feu provisoire pour faire l'essai. J.DUBOUT que la solution des feux intelligents doit être testée et que si elle n'est pas concluante il faudra aviser.

**Délibération pour autoriser le maire à déposer les demandes de subventions suivantes. Vote oui à l'unanimité**

#### **7- Tickets restaurant**

##### **A) Augmentation de la valeur faciale :**

Le maire propose au conseil, après avis favorable de la commission finances, d'augmenter la valeur faciale des tickets restaurant.

Cette valeur passerait à 7 € au lieu de 6 € actuellement. La répartition resterait inchangée soit :

- 40 % à charge de l'agent
- 60 % à charge de la commune
- Applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015

**Délibération : vote oui à l'unanimité**

##### **B) Critères d'attribution**

Le maire propose, sur avis favorable de la commission personnel qui s'est réunie ce 23 mars, d'appliquer la réglementation en vigueur pour l'attribution des tickets restaurant qui dit : « l'attribution d'un ticket restaurant par jour de travail effectué dépend directement des horaires de travail du salarié : la réglementation en vigueur posant comme principe que le repas au règlement duquel le titre restaurant est destiné, doit être compris dans l'horaire de travail journalier (article 3 alinéa 2 du décret 67.1165 du 22/12/1987). Le salarié ne peut se voir attribuer un ticket que pour les jours où il est effectivement présent à son poste de travail.

Il découle de cette règle que le personnel dont les horaires de travail ne recouvrent pas l'interruption utilisée habituellement pour prendre un repas ne peut prétendre aux tickets restaurant (par exemple, un agent qui ferait 6h30-8h30 puis 16h30-18h30 n'y aurait pas droit). La journée de travail du salarié, quelle que soit son amplitude, doit être entrecoupée d'une pause consacrée à son repas. **Si les horaires, tels que définis dans le contrat de travail, donnent au salarié la possibilité de prendre son repas –repas de déjeuner ou de dîner – soit avant le commencement de sa journée de travail, soit après la fin de cette journée de travail, le salarié n'a pas droit aux tickets.** Il en est ainsi, par exemple pour un salarié qui termine son travail quotidien en fin de matinée ou qui le commence en début d'après-midi. Les tickets restaurant ne sont pas attribués aux agents bénéficiant du service de restauration scolaire de par leur fonction en service continu : agents de crèche, agents des écoles, agents de cantine, agents du centre de loisirs. »

Il est donc proposé au conseil :

- que les termes de la convention signée entre la société Chèque Déjeuner et la commune de Versonnex, en date du 18 août 2005 restent inchangés.
- que les tickets restaurant ne seront pas attribués aux agents bénéficiant du service de restauration scolaire de par leur fonction en service continu : agents des écoles, agents de cantine, agents du centre de loisirs. Toutefois, les agents affectés à l'entretien des écoles pourront se voir attribuer des tickets en fonction des journées de travail effectuées durant les congés scolaires. Un récapitulatif sera fait une à deux fois par an.
- que l'attribution sera annualisée forfaitairement, soit 17 tickets mensuels pour un temps complet, proratisés en fonction du temps de travail,
- que les tickets seront attribués dès l'embauche, aux agents statutaires, contractuels, quelle que soit la durée du contrat,
- quela régularisation sera réalisée une fois par an, tenant compte des arrêts maladie et des journées de formation des agents pour lesquelles les frais de restauration sont pris en charge par l'organisme formateur.
- que ces nouveaux critères seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**Délibération : oui à l'unanimité**

#### **8 - Personnel communal**

##### **A) créations de postes temporaires**

Le maire propose, sur avis favorable de la commission personnel, la création des postes temporaires ci-dessous afin de compléter et renforcer l'équipe des services techniques :

Emplois d'été aux espaces verts :

- Du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2015 : 1 poste au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe,
- Du 1<sup>er</sup> au 31 août 2015 : 1 poste au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe,

Emploi saisonnier aux espaces verts – voirie – bâtiments :

- Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2015 : 1 poste au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

B.JUILLARD demande la raison de cette période saisonnière : J.DUBOUT répond qu'auparavant, le service technique comptait 4 agents et qu'actuellement il en compte 3. Pour compléter ponctuellement l'équipe sur l'année, la commune a signé une convention de déneigement avec JP.GRIVET, fait appel à l'association EIJA pour les travaux liés aux espaces verts et engagé l'an passé un agent pour six mois « saisonnier ». Ce dernier n'a pas souhaité revenir sur Versonnex cette année, ayant trouvé du travail sur Suisse. La signature de l'adhésion à la charte « zéro pesticide » confirme la nécessité d'embaucher un agent saisonnier, notamment pour le désherbage manuel, intensif et régulier en cette période printemps/été.

**Délibération : oui à l'unanimité**

**B) Prise en charge du stage approfondissement BAFA pour un agent contractuel**

Sur avis favorable de la commission personnel, le maire propose au conseil la prise en charge du module « approfondissement » de la formation BAFA dispensée par l'organisme FAMILLES RURALES, pour un agent contractuel d'animation, Mme PAGE Séverine. Le montant de cette prise en charge s'élève à 320 € pour la semaine du 13 au 17 avril 2015.

Le maire précise qu'il s'agit de la continuité de la formation de cet agent, dont le premier module théorique a été déjà pris en charge par la commune par délibération du conseil en date du 4 juin 2013. A.LECLERE donne l'explication sur cette prise en charge. Il s'agit d'un agent d'animation que la commune ne souhaite pas garder mais la commission a souhaité régler cette formation afin qu'elle ait son diplôme pour retrouver un travail.

**Délibération : vote oui par 16 voix pour, 1 voix contre (S.FILOCHE) et 1 abstention (N.BLOUQUY)**

**9 - Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/accords-cadres et marchés subséquents.**

Le maire expose au conseil que conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, les tarifs règlementés de vente d'électricité seront supprimés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les sites au tarif « jaune » et au tarif « vert » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence.

Le **SIEA** propose d'être coordonnateur d'un groupement de commandes regroupant les communes, leur CCAS le cas échéant, et les groupements de communes du département de l'Ain.

**VU** le Code des Marchés publics et notamment son article 8,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-joint en annexe.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energie et e-communication de l'Ain (**SIEA**). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres de groupement sera celle du **SIEA**, coordonnateur du groupement.

Il conviendra que le conseil municipal :

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexée à la délibération,
- Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- Autorise le maire ou un de ses adjoints, à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,

- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Versonnex.

**Délibération :oui à l'unanimité**

### **10 – Election d'un conseiller au Centre Communal d'Action Sociale**

Le maire informe que B.DE BENOIST a présenté en date du 3 février 2015, sa démission pour raisons personnelles, en tant que membre du CCAS. Il est procédé à son remplacement par vote à main levée.

**Délibération : A.LECLERE est élue membre du CCAS**

### **11 – Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014**

Néant

### **12 - Informations communautaires**

- *EAUX ET ASSAINISSEMENT (JM.CHARREAU)*  
La CCPG adressera prochainement à toutes les mairies un courrier pour proposer une mutualisation de l'entretien des poteaux incendie.  
Poursuite des négociations avec l'Etat de Genève : dans l'attente des nouvelles propositions de l'Etat de Genève, l'étude sur la mise en œuvre du plan B (construction d'une nouvelle station d'épuration sur France) a été poursuivie. Une rencontre a eu lieu chez M. le Préfet, en présence de MM le Sous-Préfet, le Sous-Directeur de la DREAL à Paris (en vidéo conférence), le Sous-Directeur de l'Agence de l'Eau de Lyon ainsi que le Directeur de la DDT. Au cours de cette réunion, l'ensemble de la problématique du plan B a été abordé ainsi que le montage financier. L'Agence de l'Eau accorderait une subvention ainsi qu'une avance sur trésorerie. Compte tenu des enjeux environnementaux importants dans le cadre des corridors, la DREAL apporterait également son soutien. Un dossier technique sera transmis rapidement à la DDT. Pour autant, l'Etat de Genève a pris la mesure de l'engagement fort de la CCPG sur ce dossier, et une rencontre a eu lieu le 13 mars dernier, où M. Barthassat a présenté de nouvelles propositions. Aujourd'hui, l'Etat de Genève accepterait d'une part de déroger au principe du périmètre de solidarité et de considérer la CCPG comme un client transfrontalier. D'autre part, les termes de la convention liant la CCPG et l'Etat de Genève seraient revus. Néanmoins, une entente sur le prix reste à négocier. La proposition actuelle comprend 2 barèmes : 1.31 CHF/m<sup>3</sup> depuis 2010 et 1.64 CHF/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Par conséquent, aujourd'hui, le montant du tarif applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015 reste encore à préciser et la CCPG doit mener des réflexions sur la base des nouvelles propositions genevoises. Des réflexions et projections financières sont à mener qui prendront compte de l'évolution du coût de la vie (française ou suisse ?) et du taux de change.
- *URBANISME (JM.JOANNES)*  
Les demandes de modification de PLU de toutes les communes ont été listées. Il semble que l'on soit dans un processus de mise en place d'un service dédié au sein de la CCPG pour l'instruction des dossiers, qui devrait être opérationnel pour fin 2015 – début 2016. Ce service (environ 5 agents) comprendra instructeurs, juriste, techniciens.
- *TRANSPORTS (J.DUBOUT)*  
La ligne 814 a été évoquée. Le malentendu avec Gex sur la récupération des fonds de la ligne de Gex qui ne fonctionne pas bien semble se dissiper et il est évoqué une navette Divonne/Versonnex.
- *ECONOMIE (B.JUILLARD)*  
Pôle emploi recherche des locaux plus vastes.  
Le centre de tri postal implanté à SAINT-GENIS-POUILLY centralisera à terme les communes de GEX et FERNEY-VOLTAIRE.
- *GESTION DES DECHETS (J.DUBOUT)*  
C.BOUVIER a repris la vice-présidence de cette commission ; on ne parle toujours pas de la remise en cause de la redevance incitative. J.DUBOUT a proposé une autre répartition pour passer à une taxe d'enlèvement des ordures ménagères, incitative. G.ROUMET dit qu'il faut talonner la CCPG et inciter d'autres communes à nous suivre.

### **13 - Commissions communales**

- a) *Commission Personnel (F.PERRET)*

Il est prévu d'engager un agent pour l'accueil à raison de 24 h. Les candidats devront être éligibles aux contrats aidés. Une convention sera signée avec pôle emploi.

b) Groupe de travail « maison de santé » (C.LATHOUD)

Trois Kinésithérapeutes et une sage-femme devraient compléter l'équipe de praticiens. Ils souhaiteraient pouvoir s'installer rapidement car ils doivent quitter leurs locaux non-conformes aux normes d'accessibilité. La commune les logera dans des modulaires provisoires comme les médecins. Les modalités de ces installations seront inscrites dans le compte rendu de la prochaine commission urbanisme et développement communal, du 7 avril, au cours de laquelle ce point sera abordé. Par ailleurs, P.CURCIO, chirurgien-dentiste, serait intéressé pour rejoindre la maison médicale dans le bâtiment définitif.

c) Commission Urbanisme et Développement communal (JM.JOANNES)

Lotissement les Buissons : le permis d'aménager est à l'instruction et devrait être validé d'ici un mois. Il conviendra lors de la prochaine commission, de déterminer le prix ainsi que les critères d'attribution des parcelles. G.ROUMET demande si la notion de HQE est toujours d'actualité. JM.JOANNES répond que la RT 2012 est tellement contraignante, que les critères de performances énergétiques sont d'office appliqués.

La vente des murs de l'auberge a été finalisée. G.ROUMET demande ce qu'il en est de la terrasse, qui semble-t-il n'appartiendrait pas en totalité à l'établissement. J.DUBOUT répond qu'il faudra vérifier cela et prévoir le cas échéant la rédaction d'une convention pour l'utilisation de cet espace.

d) Commission Scolaire – Jeunesse (C.CAMPO et A.LECLERE)

La réunion qui a eu lieu concernant le Conseil Municipal des Jeunes a rassemblé une quinzaine d'enfants, essentiellement des 6<sup>ème</sup>. Une cinquantaine de projets ont été évoqués. Ce conseil sera chapeauté par des élus, en fonction de leurs compétences. C.CAMPO invite vivement les conseillers à s'investir dans cette mission. Afin de motiver les jeunes, l'engagement se ferait plus sur les projets que sur une durée de mandat.

Une discussion est prévue courant Avril avec enseignants et élèves de l'élémentaire, concernant l'aménagement de la cour ainsi que la sécurisation de la sortie de l'école car il a été constaté que certains parents ne respectent pas le stationnement, notamment le « dépose-minute »

La réunion publique concernant les TAP à l'école maternelle s'est bien déroulée. Il a été signifié aux parents présents que l'organisation actuelle serait appliquée pour 3 ans.

La commission sécurité a visité les locaux de l'école maternelle. Un compte rendu a été dressé au vu des normes de sécurité non respectées (objets entreposés en hauteur et risquant de chuter – issues de secours difficilement accessibles, etc.. par ailleurs des aménagements au niveau des rangements, sont à faire dans cette école.

e) Commission Animation - Manifestations (N.BLOUQUY)

Le Repair'Café s'est très bien déroulé, même si les organisateurs auraient souhaité une plus grande participation. Les bénévoles ont travaillé sereinement et une nouvelle édition devrait se faire l'année prochaine.

Le festival Tôt ou t'Arts aura lieu à Versonnex le 23 juin, 2 à 3 spectacles seront prévus (à définir)

La soirée « Fête des Mères » aura lieu le vendredi 29 mai. Le spectacle offert s'intitule « au hasard des Faubourgs »

Un projet de « Car pour l'Art » est à l'étude par la commune.

#### 14 - Informations diverses

- Echanges de courriers sur la carence de transport public dans le secteur Sauverny/Versonnex/Grilly : J.DUBOUT précise que les candidats aux départementales ont été relancés sur ce point, mentionné sur leur profession de foi.
- D.DEVISCOURT souhaiterait connaître la suite donnée aux demandes d'un habitant de la Pralet. J.DUBOUT répond, concernant l'armoire électrique posée sur un terrain appartenant au lotissement, que les résidents ont dû trouver un terrain d'entente avec le SIEA. Pour le ralentisseur demandé, une possibilité est à l'étude sur la pose d'un radar qui enregistrerait les vitesses.

Séance levée à 23 h

Fait à Versonnex, le 20 avril 2015

Le Maire, J. DUBOUT